

84/575
 DECRET N° / MTPS.DGTFP.DEP/2103/6/
 16/ portant reclassement et nomination
 de certains Maîtres d'EPS des cadres
 des Services Sociaux (Jeunesse et Sports
 en tête BANGHO Léon./-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
 PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
 DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU
 GOUVERNEMENT./-

(/IGAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi 25/00 du 13.11.80 portant amendement de l'article
 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
 tionnaires de la République Populaire du Congo ;
 (/u l'arrêté 2087/EP du 21.6.50 fixant le règlement sur la
 solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rému-
 nérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/195/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
 des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret 62/197 EP du 5.7.62 fixant les catégories et
 hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
 statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/198 EP du 5.7.62 relatif à la nomination et
 à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret 67/50/EP - EP du 24.1.67 réglementant la prise
 d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
 tives aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
 et reclassements, notamment en son article 1er * 2 ;
 (/u le décret 74/454 du 17.12.74 modifiant le tableau hiérar-
 chique des cadres A, B, C, et D de l'Enseignement (Jeunesse et
 Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2,
 3, 5, 10, 13, 14, 15, 16, 19, et 20 du décret 63/79 du 26.3.63
 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et
 Sports) ;
 (/u le décret n° 74/473 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
 les dispositions du décret n° 62/195 du 5.7.62 fixant les échelon-
 nements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le Décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
 premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le Décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
 cements des agents de l'Etat ;
 (/u le Décret n° 80/584 du 26.12.80 portant nomination d'un
 Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u le Rectificatif n° 81/816 du 26.01.81 au décret n° 80/680
 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le Décret n° 81/817 du 26.01.81 relatif aux intérim des
 Membres du Gouvernement ;
 (/u le Décret n° 83/340 du 3.5.83 portant nomination d'un
 Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u la lettre n° 620/SGS-DIAP du 13.10.83 du Directeur Général
 des Sports transmettant les dossiers des intéressés ;
 (/u les demandes des intéressés ;
 (/u les arrêtés N° :
 - 12 304/MS - DGS - DIAP du 30.12.1982 ;
 - 9017/MS - DGS - DIAP du 11.12.81 ;
 - 5435/MS - DGS - DGTFP du 5/8/1981

Handwritten signature

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17.12.74 susvisé, les Maîtres d'EPS dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive session 1983, délivré par l'Université Marien NGOUABI de BRAZZAVILLE sont reclassés à la catégorie A. Ils sont nommés Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive du 1^{er} échelon, indice 830 Acc = Néant:-

- BAHONGO Léon Maître d'EPS de 4^o échelon en service à BRAZZAVILLE ;
- MAKBOUNIA Paul Maître d'EPS de 3^o échelon en service à BRAZZAVILLE ;
- KIALOUNDAMA André Maître d'EPS de 3^o échelon en service à BRAZZAVILLE ;
- NGOMA-MAYEMA Maurice Maître d'EPS de 4^o échelon en service à BRAZZAVILLE ;
- NZIL. Noé Maître d'EPS de 3^o échelon en service à BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 25 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Jeunesse et
des Sports ;

Gabriel OBA APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIOMA

ITINI OSSETOUMBA LEKOUNDEOU

APPLICATIONS :

- JORPC 1
- DGEPF, DEP 3
- DCF 1
- MINISTERE J.S. 3
- DOSSIERS 15
- INTERESSES 5
- TOTAL 2.-